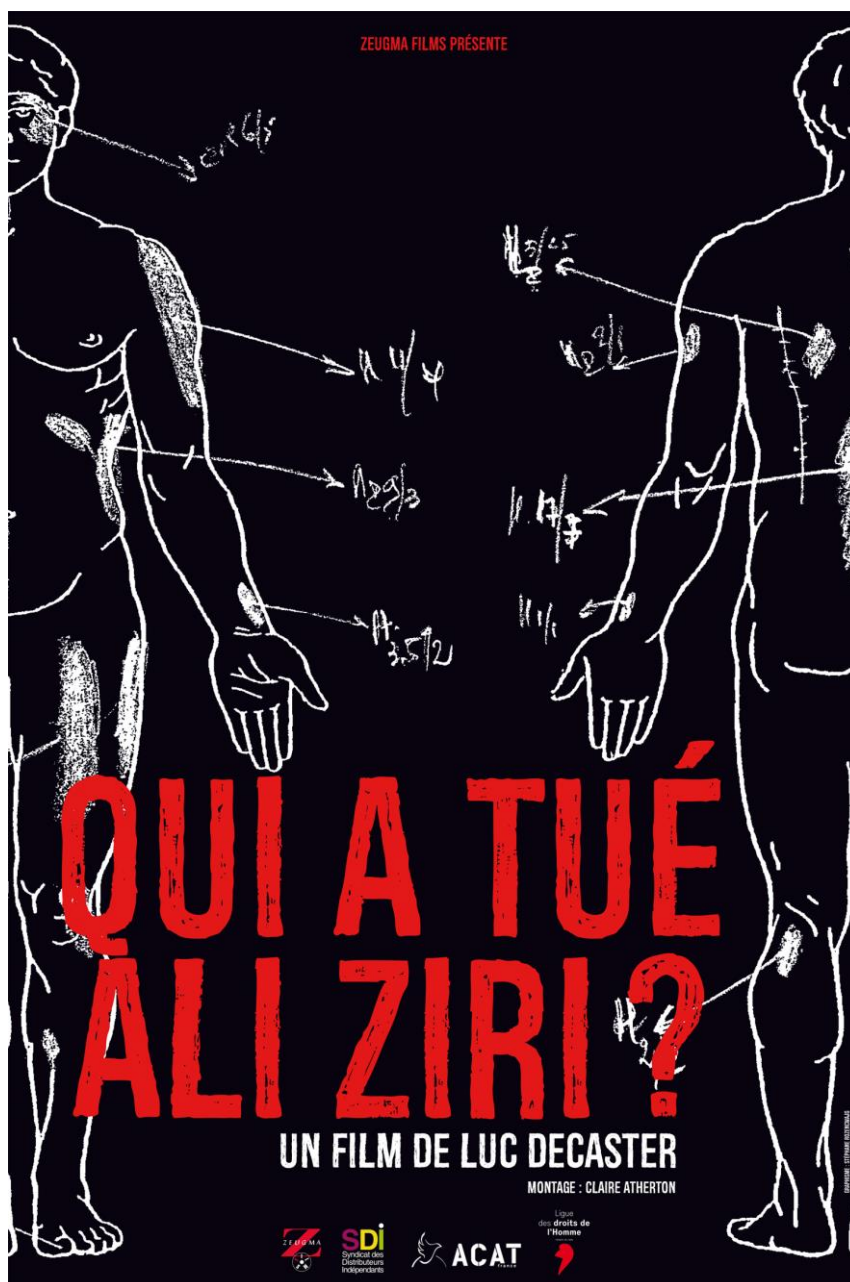


Qui a tué Ali Ziri ?

Livret

d'accompagnement du film

PROPOSÉ PAR L'ACAT



Sommaire

Qui a tué Ali Ziri ?	1
Pourquoi l'ACAT soutient ce film ?	3
Brisons le silence : les violences policières en France	4
Autour du film...	5
Fiche technique	5
Synopsis	5
Utilisation du DVD	5
Présentation du Collectif Vérité et Justice pour Ali Ziri	6
L'action culturelle : un moyen d'action efficace	6
Organiser une « soirée débat »	7
A. Organiser des débats en cercles restreints	7
Le public	7
Le lieu	7
B. Organiser un débat suite à une projection publique	8
Message d'introduction par l'animateur du débat ou l'un des organisateurs	8
La fin de la séance	8
Le ou les intervenants	8
Animer le débat	9
Questions-réponses	9
Qui est Ali Ziri et que lui est-il arrivé ?	9
Qu'est-ce que la technique du pliage ?	10
Où en sommes-nous dans la quête de la justice des proches d'Ali Ziri ?	10
Pourquoi l'enquête a-t-elle été si peu approfondie ? Pourquoi est-ce si difficile d'obtenir justice ?	10
Combien de personnes décèdent chaque année lors d'opération de police ou de gendarmerie ?	11
Que pouvons-nous faire face aux violences policières ?	11
Boîte à outils	12
Aller plus loin :	12
Contacts	12

- avril 2016 -

Pourquoi l'ACAT soutient ce film ?

Ali Ziri est mort aux mains de la police. Six ans après les faits, on ne sait toujours pas ni comment ni pourquoi cet homme de 69 ans, arrêté lors d'un banal contrôle routier, est décédé. Aucune sanction n'a été prise. Aucune condamnation n'a été prononcée.

À travers le cas emblématique du décès de ce sexagénaire, le film « Qui a tué Ali Ziri ? » revient sur le combat du collectif « Vérité et justice pour Ali Ziri ». Il interroge à la fois le comportement de certains policiers, le rôle des responsables politiques et le fonctionnement de l'institution judiciaire.

En mars 2016, l'ACAT a publié un rapport d'enquête sur les violences policières en France. Elle y dénonce l'opacité des pouvoirs publics sur ce sujet, la dangerosité de certaines armes ou certains gestes utilisés abusivement, ainsi que l'omerta policière et l'impunité qui règnent sur ces affaires.

Après la publication de ce rapport, l'ACAT a lancé une campagne contre les violences policières en France intitulée « violences policières, brisons le silence ! ». Elle espère ainsi lever le voile sur un sujet méconnu et trop peu débattu en France. À cet égard, l'ACAT ne pouvait que soutenir le film « Qui a tué Ali Ziri ? », qui représente un excellent document d'information et de sensibilisation, et qui constitue une véritable pièce à conviction concernant l'impunité des forces de police en France.

Dans ce guide destiné à vous donner des clés pour comprendre le film, éventuellement en famille ou avec des amis, vous trouverez des informations générales sur le documentaire, des conseils pour organiser un débat et des éléments de contextualisation sur la thématique.

Bonne projection !

Brisons le silence : les violences policières en France

Pendant 18 mois, de juin 2014 à décembre 2015, l'ACAT a enquêté sur l'usage de la force par les représentants de la loi en France. Elle a examiné 89 situations de violences policières alléguées survenues entre 2005 et 2015. Parmi elles, figure le décès d'Ali Ziri.

Fruit de cette enquête, le rapport intitulé « L'ordre et la force » pointe du doigt l'opacité flagrante des pouvoirs publics quant à l'usage de la force par les policiers et gendarmes. Les français ne savent pas, à l'heure actuelle, combien d'armes sont utilisées chaque année et dans quel contexte, ni combien de personnes sont blessées ou décèdent au cours d'intervention de police. Elles ne savent pas davantage combien de plaintes sont déposées contre les forces de l'ordre pour des allégations de violences ni combien de condamnations sont prononcées. L'ACAT dénonce par ailleurs l'utilisation de certaines armes ou techniques policières qui mutilent ou tuent de manière injustifiée. C'est le cas notamment d'armes supposées non létales, telles que les flashballs ou les pistolets à impulsions électrique (Tasers). C'est le cas également de certains gestes d'immobilisation couramment utilisés dans le cadre d'interpellations, mais pourtant susceptibles de provoquer l'asphyxie et le décès.

L'ACAT expose enfin au grand jour l'omerta policière et l'impunité qui règnent sur ces affaires. Difficulté de déposer plainte, d'obtenir une enquête effective, durée excessive des procédures pénales, menace de condamnation pour outrage et rébellion... Obtenir justice est souvent un parcours semé d'embûches. Les agents sont rarement condamnés, et les sanctions sont faibles au regard d'autres condamnations pénales prononcées en France.

Dans le cadre de sa campagne « Violences policières, brisons le silence ! », l'ACAT demande aux pouvoirs publics de faire preuve de transparence sur la question de l'usage de la force par la police et la gendarmerie, et de publier chaque année le nombre de personnes blessées ou décédées au cours d'interventions des forces de l'ordre, ainsi que le nombre de plaintes déposées et de condamnations prononcées.

Elle demande également l'interdiction explicite des flashball, ainsi que de la pratique de certains gestes, comme le « pliage » ou le plaquage ventral.

Elle demande enfin que les autorités sanctionnent de manière adéquate les faits de violences policières avérés. Elle recommande à ce titre la création d'un organe entièrement indépendant chargé d'enquêter sur les faits commis par les forces de l'ordre.

Le rapport de l'ACAT et son résumé sont disponible sur le site internet www.acatfrance.fr

Autour du film...

Fiche technique

Durée : 91mn

Format : Documentaire

Réalisateur : Luc Decaster

Montage : Claire Atherton

Mixage : Eric Lesachet

Etalonnage : Gadiel Bendelac

Production : Zeugma Films

Image & son : Luc Decaster

Synopsis

Ali Ziri, un homme de 69 ans, décède le 11 juin 2009 après son interpellation par la police nationale à la suite d'un contrôle routier à Argenteuil. «*Arrêt cardiaque d'un homme au cœur fragile*», déclare le Procureur de Pontoise. Appuyant la famille qui vit en Algérie, un collectif d'Argenteuillais demande une contre-expertise. Deux mois plus tard l'institut médico-légal révèle 27 hématomes sur le corps d'Ali Ziri.

Pendant cinq années, le cinéaste a suivi les pas de ceux qui demandent «Justice et vérité» après cette mort, ignorée des médias, mais que certains considèrent comme un lynchage digne des pires périodes de l'histoire.

Utilisation du DVD

En fonction de l'utilisation que vous ferez du DVD, trois prix sont proposés :

- Utilisation réservée au cercle de famille (vente aux particuliers) : PRIX : 15€
- Droits institutionnels (pour les projections par des associations) : PRIX : 150€
- Droits non commerciaux (pour des projections par des cinémas) : PRIX : 150€

Pour organiser une projection, merci de vous adresser à Alexandra Liri chez Zeugma Films : aliri@zeugma-films.fr.

Pour toute commande du DVD, rendez-vous sur la page : http://www.zeugmafilms.fr/crbst_124.html.

Présentation du Collectif Vérité et Justice pour Ali Ziri

Après la mort d'Ali Ziri, ses proches, amis, voisins et des habitants de sa ville ont formé, avec une trentaine d'associations, le Collectif « *Vérité et Justice pour Ali Ziri* ». Depuis 2009, ce collectif citoyen s'acharne à chercher la vérité et à ne pas laisser la mort de cet homme tomber dans l'oubli. De non-lieu en non-lieu, de cour d'appel en cour de Cassation, ils se battent pour obtenir justice et faire reculer les violences policières.

Ce type de collectif de soutien se multiplie et constitue souvent une ressource et un soutien précieux pour les victimes de violences policières. Engager le combat pour la justice nécessite bien souvent d'être solidement entouré, d'avoir la capacité de rassembler des preuves et de mobiliser autour de soi. Seul, il est extrêmement difficile de s'accrocher à la procédure et de faire avancer le dossier. Le Collectif Vérité et Justice pour Ali Ziri poursuivra sa lutte pour que justice soit rendue à cet homme, pour sa mémoire, ainsi que pour le respect de la dignité de toutes les victimes de violences policières d'hier et d'aujourd'hui.

L'action culturelle : un moyen d'action efficace

En tant qu'organisation de défense des droits de l'homme ayant pour mission de sensibiliser largement la société civile sur les questions de torture, de peine de mort et de droit d'asile, l'ACAT développe sa présence dans le champ culturel. L'art et la culture sont d'excellents vecteurs de sensibilisation aux droits humains, afin de véhiculer les causes qui nous sont chères dans l'espace public. Nombreux objets artistiques peuvent être de fabuleux supports de campagne pour tous.

Par exemple, en organisant des débats partout en France autour du film « L'Homme qui répare les femmes » depuis le mois de février, les militants de l'ACAT et d'autres associations partenaires ont contribué à rendre audible le combat du Dr. Mukwege en France.

De même, nous espérons que l'organisation de projections-débat du film « Qui a tué Ali Ziri », qui est un véritable outil de notre campagne contre les violences policières, permettra de sensibiliser le plus grand nombre et de faire reculer l'impunité.

Organiser une « soirée débat »

Les « soirées débats » : une activité à organiser en groupe, en famille, avec des amis, ou devant un public !

L'organisation des « soirées débats », pour peu qu'elle soit suffisamment anticipée, n'est pas une action militante lourde. En revanche son importance est capitale pour notre mouvement et les valeurs qu'il défend.

Il ne s'agit pas seulement d'une activité grand public : les soirées débat peuvent également s'organiser en petit cercle, avec des amis ou en famille.

L'objectif principal est ici de faire connaître au plus grand nombre l'impunité autour des violences policières et les positions de l'ACAT sur le sujet.

A. Organiser des débats en cercles restreints

Le public

Le premier public que l'on peut convaincre est toujours celui duquel nous sommes le plus proche. Pour lancer le débat avec vos amis ou votre famille, rien de plus simple : il vous suffit d'acheter le DVD de « Qui a tué Ali Ziri », et d'organiser ensuite un débat en petit cercle avec vos connaissances, chez vous, autour d'un repas ou d'un goûter militant !

Pour cela, référez-vous à la partie « **Questions-réponses** » et aux éléments de contexte pour interroger vos amis et initier la discussion.

Le lieu

Pour projeter le DVD de « Qui a tué Ali Ziri », vous pouvez envisager de contacter différents lieux :

- Maisons d'associations
- Centres culturels
- Cinéma d'arts et d'essai
- Bibliothèques
- Universités
- Et de nombreux autres lieux publics de votre région !

B. Organiser un débat dans le cadre d'une projection publique

Voici, pas à pas, les éléments auxquels il vous faudra penser pour l'organisation d'une soirée débat ouvert à un public large.

Message d'introduction par l'animateur du débat ou l'un des organisateurs

- Remerciements au public et à ceux qui ont rendu la projection possible (salle, structure...)
 - Rapide présentation de l'ACAT et de son mandat (rendez vous sur le site www.acatfrance.fr)
 - Rapide présentation du groupe organisateur
 - Rapide présentation du film
 - Rapide présentation du ou des intervenants : pensez à annoncer qu'ils répondront aux questions du public à l'issue de la projection.
- En tout, l'introduction ne doit pas durer plus de 5 ou 10 minutes : le public est venu pour voir le film et s'impatiente vite !

La fin de la séance

- Faire rallumer la salle dès la fin du film pendant le générique. L'animateur et le ou les intervenants prennent place. S'il y a trop d'attente entre le film et le débat, le public a tendance à quitter la salle.
- L'animateur va lancer le débat, donner la parole aux personnes qui souhaitent la prendre et faire en sorte qu'on leur passe un micro pour qu'elles soient audibles.
- Un débat ne doit pas s'éterniser : comptez entre 30 mn et 1h.

Le ou les intervenants

Se préparer pour bien connaître son sujet :

Sans être un expert, l'intervenant se doit tout de même de posséder un socle de connaissance minimum sur le sujet et d'avoir une vision assez précise des positions de l'ACAT. Un certain nombre d'informations et de documents dont il aura besoin se trouvent sur le site de l'ACAT.

Lorsque l'on ne connaît pas la réponse à une question, mieux vaut annoncer que l'on va se renseigner plutôt que de dire des choses incorrectes, et remettre en question sa propre crédibilité et celle de l'ACAT.

Nous vous invitons à consulter le rapport « L'ordre et la force » ou son résumé avant le jour J.

Animer le débat

- Il arrive souvent que les premières questions aient du mal à être exprimées. L'intervenant va en profiter pour rappeler le contexte et les grandes positions de l'ACAT sur le sujet énoncées dans la présentation de la campagne p.4.
- L'intervenant s'exprime au nom de l'ACAT et pas en son nom propre. S'il est amené à le faire, il doit le préciser !
- Il doit faire preuve de pédagogie et éviter les termes trop techniques et les abréviations.
- S'il le faut, il doit aller au-delà des questions qui lui sont posés pour faire passer les messages de l'ACAT
- Plus qu'une connaissance technique approfondie, il doit mettre en avant sa force de conviction et faire partager au public son indignation.
- L'intervenant ne peut pas tout savoir et le public le comprend très bien. Mieux vaut ne pas se lancer dans des approximations mais dire en toute humilité qu'on n'a pas la réponse. Il est notamment possible de prendre contact en amont de la projection avec Aline Daillère, Responsable des Programmes France (Prison police justice) : aline.daillere@acatfrance.fr
- N'hésitez pas à citer les exemples concrets qui figurent dans les différents documents produits par l'ACAT. Pensez à consulter le dossier de presse, le dossier du Courrier de l'ACAT et le rapport « L'ordre et la force » ! Au besoin, vous pouvez commander tous ces documents au service Vente et diffusion auprès de Franck Hurel : franck.hurel@acatfrance.fr.

Questions-réponses

Qui est Ali Ziri et que lui est-il arrivé ?

Ali Ziri avait 69 ans lorsqu'il a trouvé la mort. Le 11 juin 2009, il fête avec un vieil ami le futur mariage de l'un de ses fils. Après avoir bu, les deux hommes repartent en voiture. En route, ils sont interpellés par la police, rapidement menottés, et transportés dans un car de police pour être placés en garde-à-vue. Arezki Kerfali, l'ami d'Ali Ziri, 62 ans et handicapé, sort de la garde à vue le corps et le visage tuméfiés. Ali Ziri, lui, est décédé des suites de son interpellation. Sept ans après son décès, nous ne savons toujours pas ce qui lui est arrivé.

Officiellement, il s'agit d'un décès par « arrêt cardiaque ». Mais comment expliquer l'existence de 27 très gros hématomes sur son corps ? Ou les signes d'asphyxie révélés par les rapports médicaux ? Le geste de « pliage » infligé à Ali Ziri par les policiers n'a-t-il pas causé sa mort ?

Ce sont à ces questions que le collectif « Vérité et justice pour Ali Ziri » tente de trouver réponse depuis 2009.

Qu'est-ce que la technique du pliage ?

La technique du pliage consiste à maintenir une personne assise, la tête appuyée sur les genoux, afin de la contenir. Elle est susceptible de provoquer une asphyxie posturale et a déjà été jugée responsable de plusieurs décès en France et ailleurs. Elle est interdite dans plusieurs pays en raison de sa dangerosité. En France, elle a été interdite dans le cadre de mesures de reconduite à la frontière après le décès rapproché de deux personnes à l'occasion de leur éloignement du territoire français fin 2002. Mais elle est toujours pratiquée et mise en cause dans plusieurs affaires. Concernant Ali Ziri, un agent de police a ainsi reconnu avoir fait utilisé cette technique pendant quelques minutes dans le véhicule qui le conduisait du lieu de son interpellation jusqu'au commissariat.

En raison de sa dangerosité, l'ACAT demande l'interdiction explicite de l'utilisation de la technique du pliage en France.

Où en sommes-nous dans la quête de la justice des proches d'Ali Ziri ?

La plainte de la famille d'Ali Ziri s'est définitivement soldée par un non-lieu, qui a été confirmé par la Cour de Cassation en février 2016.

Les analyses médicales se contredisant, une incertitude persiste sur les causes et le moment exacts du décès. L'enquête n'a pas permis de démontrer que la technique du pliage est la cause du décès, ni d'expliquer l'origine des importants hématomes constatés.

Selon l'avocat de la famille, Stéphane Maugendre, les tribunaux n'ont jamais été jusqu'au bout de l'instruction : ils n'ont pas réalisé de reconstitution des faits, n'ont jamais auditionné les témoins, n'ont pas visionné les images de la caméra de surveillance du commissariat. Ces demandes ont toutes été refusées par le juge d'instruction au motif qu'elles « *ne sont pas de nature à apporter des éclaircissements sur la cause du décès de M. Ziri* ». La famille envisage de saisir la Cour européenne des droits de l'homme.

Pourquoi l'enquête a-t-elle été si peu approfondie ? Pourquoi est-ce si difficile d'obtenir justice ?

Toute enquête de police devrait être approfondie et menée en toute indépendance. Elle devrait permettre de savoir pourquoi et comment une personne a été blessée ou est décédée au cours d'une intervention de police ou de gendarmerie. Elle devrait également conduire à l'identification des agents responsables. Pourtant, il n'est pas rare dans les affaires mettant en cause des violences policières, que ces critères fassent défaut. La recherche de l'ACAT a révélé que dans bien des cas les enquêtes sont peu poussées. Comme ce fut le cas dans l'affaire Ali Ziri, il n'est pas rare que les témoins ne soient pas tous auditionnés, que les demandes de reconstitutions ou de visionnage de vidéo soient refusées, que les contradictions dans les déclarations des policiers ne soient pas relevées.

L'un des problèmes principaux concernant enquêtes, tient au fait qu'elles sont réalisées par les policiers et gendarmes eux-mêmes. Ces derniers sont alors juges et partie, ce qui pose de réelles questions quant à l'impartialité effective des enquêtes réalisées.

Comme bien d'autres associations ou institutions, l'ACAT plaide pour la création d'un organe entièrement indépendant, chargé d'enquêter sur les faits commis par les forces de l'ordre. Elle demande aux autorités françaises d'envisager la création d'un tel organe, en examinant notamment les organes similaires existant dans d'autres pays.

Combien de personnes décèdent chaque année lors d'opération de police ou de gendarmerie ?

À l'heure actuelle, il est impossible de savoir combien de personnes sont blessées ou décèdent chaque année lors d'opération de police ou de gendarmerie. Aucune donnée officielle n'est publiée sur le sujet. Les autorités françaises font preuve de la plus grande opacité. Seules des associations ont procédé à un recensement citoyen et estiment qu'une personne par mois environ décède au cours d'intervention de police ou de gendarmerie.

L'opacité des pouvoirs publics résonne comme la volonté d'avoir quelque chose à cacher. Elle nuit aux relations entre les citoyens et leur police. Il serait pourtant dans l'intérêt de tous de faire preuve de plus de transparence.

Flash Info : Quelques semaines après la publication du rapport de l'ACAT, l'Inspection générale de la police nationale (IGPN), ou la « police des polices », a décidé de créer un outil recensant les blessures graves et les décès survenus lors ou suite à une intervention de Police nationale. L'ACAT a salué cette décision qui constitue un premier pas, tout en regrettant le champ très restreint des blessures que l'IGPN prévoit de recenser. Elle restera en outre vigilante à la publication effective de ces données.

Que pouvons-nous faire face aux violences policières ?

Nous, citoyens, pouvons exiger des autorités qu'elles fassent preuve de transparence en ce qui concerne l'usage de la force par la police et la gendarmerie.

Nous pouvons exiger que les armes ou gestes techniques policiers qui ont démontré leur dangerosité disproportionnée, ne soient plus utilisés en France.

Nous pouvons exiger que des enquêtes entièrement indépendantes soient réalisées lorsque les forces de l'ordre sont mises en cause.

Plus globalement, nous devons rester vigilants sur le comportement de nos forces de l'ordre et informer nos proches de l'existence et de la réalité des violences policières. L'immense majorité des policiers et gendarmes exercent leur mission dans le respect de la déontologie, c'est un fait que nous tenons à rappeler. Cependant, les violences policières sont une réalité qu'il ne faut pas nier et dont les citoyens sont globalement très peu informés. S'informer et informer les autres, c'est déjà agir.

Boîte à outils

Aller plus loin :

- Blog du Collectif « Vérité et justice pour Ali Ziri » : www.collectif-ali-ziri.over-blog.com
- Rapport de l'ACAT sur les violences policières « L'ordre et la force » : https://www.acatfrance.fr/public/rapport_violences_policieres_acat.pdf
- Résumé du rapport : https://www.acatfrance.fr/public/resume_violences_policieres_acat.pdf
- Dossier de presse de la campagne « Violences policières : brisons le silence ! » : https://www.acatfrance.fr/public/dp_violences_policieres_acat.pdf
- Lien vers la vidéo de l'ACAT « Violences policières : non, merci » : <https://www.youtube.com/watch?v=-wMOTHAdwi8>
- Et toutes les informations sur la campagne ici : <http://www.acatfrance.fr/brisonslesilence>

Contacts

Aline Daillère, Responsable des Programmes France (Prison, police, justice) – aline.daillere@acatfrance.fr

Coline Aymard, Chargée de la mobilisation et des campagnes – coline.aymard@acatfrance.fr

L'Action des chrétiens pour l'abolition de la torture (ACAT) est une ONG de défense des droits de l'homme, créée en 1974 et reconnue d'utilité publique. Fondant son action sur le droit international, l'ACAT lutte contre la torture, la peine de mort, et pour la protection des victimes, sans distinction ethnique, idéologique ou religieuse, grâce à un réseau de 35 000 membres. En France, elle veille au respect des droits des personnes détenues et défend le droit d'asile.



ACTION DES CHRÉTIENS POUR L'ABOLITION DE LA TORTURE
7, rue Georges Lardennois 75019 Paris | www.acatfrance.fr